

Délibération n°2021-72

**Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 25 octobre 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,**

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

**a délibéré :**

**Objet : Approbation du Procès-Verbal du C.A du 24 juin 2021**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet le Procès-Verbal de la séance du 24 juin 2021 au vote des membres du Conseil d'Administration.

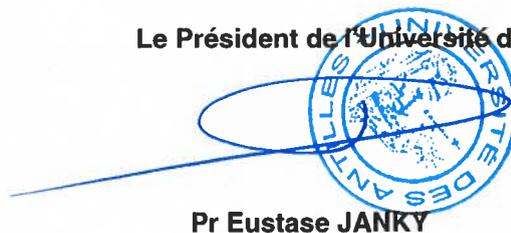
**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 16
Membres présents et représentés : 18	Contre : 1
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 1

**Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2021 est approuvé à la majorité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 26 octobre 2021

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY